



**BOXE  
FRANÇAISE**

avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33700 Mérignac  
Téléphone : 06.58.50.84.01 Courriel : sam.boxefrancaise@gmail.com  
Site internet : <http://www.samboxefrancaise.com/>

## FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION SAISON 2019 / 2020

### IDENTIFICATION PRATIQUANT(E)

- Madame  
 Monsieur

NOM / PRENOM  
(En majuscule)

Numéro de licence

Age

Date et lieu  
de naissance

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Adresse e-mail

### AUTORISATION PARENTALE OU TUTEUR LEGAL

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
autorise mon fils / fille à pratiquer les activités sportives proposées par le club SAM Boxe Française.

### SIGNATURE PRATIQUANT OU REPRESENTANT LEGAL

Le

### DISCIPLINE(S) CHOISIE(S)

- Savate Boxe Française\*     Savate Bâton Défense     Canne de combat et Bâton     Savate Forme

\* L'inscription à la Savate Boxe Française permet de pratiquer toutes les disciplines (si autorisation médicale)

## CERTIFICAT MEDICAL (VOIR MODALITE DE RENOUELEMENT SUR LE SITE INTERNET)

Je soussigné(e) Docteur \_\_\_\_\_ certifie que :

Madame  Monsieur \_\_\_\_\_ ne présente pas de contre-indication

à la pratique en loisir et/ou en compétition de la :

Savate Boxe Française

Savate Forme

Canne de combat et Bâton

Savate Défense

Date  
+  
Signature  
+  
Tampon

## PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Prénom / Nom

Téléphone

## AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE EN CAS D'URGENCE POUR LES MINEURS

Signature représentant légal

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
autorise le club SA Mérignac BF à prendre toutes les dispositions  
nécessaires en cas d'accident.

## PRISE DE CONNAISSANCE DE L'ASSURANCE ET DU DROIT A L'IMAGE

- Je reconnais avoir demandé et pris connaissance de l'étendue de l'assurance offerte par la licence de Savate Boxe Française (affichée dans la salle Robert Brettes) ainsi que sur les exclusions de garantie. Je reconnais que, conformément aux textes ministériels en vigueur, **le certificat médical est obligatoire pour tous les pratiquants** et qu'à cet effet **je m'engage à ce qu'il soit rempli et signé par un médecin, puis remis au bureau du SAM B.F. ou au moniteur au plus tard avant le début du premier cours auquel je participerai.**

- J'autorise l'utilisation de mon droit à l'image pour l'illustration du site Internet de la section ou autre support informatique.

- J'accepte de recevoir par mail/SMS les infos du club.

Signature pratiquant(e)  
Ou représentant légal

# REGLEMENT INTERIEUR PRATIQUANT(E)

## Article 1 : Lieu(x) / jours et heures d'entraînements

Voir sur le site internet du club.

## Article 2 : Licence

- La prise de la licence est obligatoire dès le premier cours (hors cours d'essai). La licence est comprise dans les frais d'inscription.
- Pour les mineurs, la licence devra être signée par les parents.
- **Aucun remboursement de la licence fédérale n'est possible.**
- Toute personne n'ayant pas accompli les formalités d'inscription et réglé le montant total de la cotisation sera interdite de pratique.

## Article 3 : Essais

Il est possible de suivre 1 cours d'essai dans chaque discipline sous réserve d'avoir fourni la feuille de renseignements dûment remplie et signée par les parents pour les mineurs ainsi qu'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique demandée.

## Article 4 : Frais d'inscription (licence fédérale + cotisation SAM)

Tarifs saison 2019/ 2020		Tarif annuel	Réabonnement	A partir de janvier
Savate Boxe Française	Adultes (≥ 21 ans)	225 €	180 €	165 €
	Jeunes (< 21 ans) / Etudiant	180 €	150 €	135 €
	Ecole de savate (-14 ans)	135 €	105 €	90 €
Savate Forme		160 €	135 €	120 €
Canne de Combat et Bâton Savate Bâton défense		110 €	95 €	75 €
Toutes disciplines à partir d'avril 2019		60 €		

- La cotisation doit impérativement être réglée à l'inscription.
- Possibilité de payer en 3 fois par chèque, tous exigibles à l'inscription (**encaissement le 15 ou le 30 de chaque mois**).
- Réduction de 25€ pour le 2<sup>nd</sup> membre de la famille pour la SBF et 15€ pour les autres disciplines. 50% de réduction pour le 3<sup>ème</sup> membre (applicable jusqu'au 31/12 de la saison).

## Article 5 : Période d'inscription et de cours

Les cours sont dispensés de septembre à fin juin excepté les jours fériés, entre les fêtes de fin d'année et lorsque les salles d'entraînement ne sont pas disponibles (manifestations diverses, travaux de réfection, etc...). Les salles d'entraînement sont strictement réservées à cet effet, Il est strictement interdit d'y pratiquer toutes autres activités. L'accès aux salles d'entraînements en dehors des périodes de cours est strictement interdit.

**Un enseignant peut décider de ne pas faire cours si moins de 4 élèves présents et devra en avvertir le secrétaire de la section.**

## Article 6 : Equipement / hygiène et sécurité

- La tenue sportive doit rester propre, correcte et ne comporter aucun caractère immoral, sexiste ou raciste.
- Le matériel spécifique de protection: (gants de boxe, protège dents, coquille, etc.) est obligatoire à chaque séance (selon les disciplines).
- Afin d'éviter tout risque d'accident, l'enseignant responsable du créneau pourra interdire la pratique de la discipline à toute personne n'ayant pas son matériel de protection. Le non-respect de cette règle peut entraîner en cas d'accident des difficultés avec les divers organismes assurances.
- Le port de tous bijoux (piercings, bagues, etc.) est strictement interdit.
- Les chaussures sont spécifiques à la pratique de la Savate. A défaut, les chaussures utilisées ne doivent pas présenter de risque de blessure
- Un vestiaire et des douches séparés H/F sont à la disposition de chacun.
- Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux mis à notre disposition par la municipalité de Mérignac.
- La pratique de la discipline choisie ne devra s'exercer que sous la responsabilité d'un ou plusieurs cadres techniques.

## Article 7 : Acceptation des risques inhérents

La savate et les disciplines associées sont des disciplines dites « d'opposition » pouvant représenter des risques pour le pratiquant. En signant le présent document, la personne s'engage à accepter les risques et les conséquences qui peuvent survenir au cours de la pratique.

## Article 8 : Responsabilité

- Durant les séances, seul l'enseignant en exercice a autorité dans la salle. De plus, les cadres techniques du club se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser temporairement l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-respect du présent règlement.
- Le club dégage toute responsabilité en cas de non assiduité aux cours des adhérents mineurs, et se réserve le droit de contacter le représentant légal.
- Le club n'est pas responsable en cas de vol. Il est recommandé de ne laisser aucun effet personnel ou objet dans les vestiaires.
- Le non-respect caractérisé d'une seule de ces règles peut entraîner l'exclusion définitive du membre mis en cause sur décision de la commission de discipline, sans préjudice des cotisations versées au club.
- Le club se dégage de toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se limiterait pas à la pratique des sports proposés.

## Article 9 : L'association

Le SAM Boxe Française est une section du Sport Athlétique Mérignacais (SAM). Le SAM est une association « loi 1901 ». Les membres s'engagent à assister aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les statuts de l'association peuvent être consultés sur simple demande.

Le (la)  
pratiquant(e)

Le  
représentant  
légal

## RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR

Fiche individuelle d'inscription **complétée**  
(Page 1)

Certificat médical **obligatoire**  
(Page 2)

Règlement intérieur **signé**  
(page 3)

### Règlement de l'inscription

Possibilité de régler en 3 chèques exigibles en une fois.  
Mettre les dates d'encaissement aux dos (le 10 ou le 30)

## PARTIE RÉSERVÉE AU CLUB

### REGLEMENT PAR CHEQUES

Chèque n°	Montant	Nom banque	N° de chèque	Date d'encaissement (le 10 ou le 30)
Chèque n°1				
Chèque n°2				
Chèque n°3				

### REGLEMENT EN ESPECES

Montant règlement		Reçu par	
-------------------	--	----------	--

Nom et Visa  
du responsable  
traitant le dossier

Observation